



Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire du 5 avril 2025.

Accueil du Professeur Erick DECONNINCK, chef de pôle cancérologie par la Présidente.

Résumé de l'intervention Du Professeur Éric DECONNINCK par Marguerite SEIGNER en pièce jointe.

28 pouvoirs

18 excusés

34 présents à l'AG

Le 5 avril 2025 à 14 h 30 les adhérents de l'association Le Liseron se sont réunis en assemblée générale ordinaire à la Maison des Familles, sur le site du CHU Jean Minjot à Besançon sur convocation de la Présidente Elisabeth Forgeron effectuée par courrier en date du 13 mars 2025, conformément à l'article 18 des statuts.

Il a été dressé une liste d'émargement qui a été signée par tous les membres présents ou représentés à l'assemblée générale lors de leur entrée en séance.

L'assemblée procède ensuite à la composition de son bureau :

Madame Elisabeth Forgeron préside l'assemblée en sa qualité de présidente de l'association ;

Messieurs Jacky Aubry et Giorgio Bessi acceptent d'être nommés scrutateurs ;

Madame Eliane Dormois, secrétaire de l'association assure le secrétariat de séance.

Le bureau ainsi constitué, la présidente constate à partir des feuilles d'émargement que sur les 198 adhérents à jour de cotisation, 90 sont présents ou représentés.

En conséquence l'assemblée générale n'est pas en mesure de délibérer valablement conformément à l'article 19 des statuts « *L'assemblée générale ne peut délibérer valablement que si la moitié de ses membres sont présents ou représentés* ».

Le quorum nécessaire (100 adhérents présents ou représentés) n'étant pas atteint, la présidente clôt l'assemblée générale ordinaire à 14 h 45.

La Présidente,

les scrutateurs,

la secrétaire,

Elisabeth Forgeron

Jacky Aubry

Giorgio Bessi

Eliane Dormois

**Procès-verbal de la réunion de
L'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 avril 2025.**

Le 5 avril 2025 à 14 h 45, les adhérents de l'association Le Liseron se sont réunis, à la suite de l'assemblée générale ordinaire n'ayant pas obtenu le quorum, en assemblée générale extraordinaire à la Maison des Familles, sur le site du CHU Jean Minjoz à Besançon. Les adhérents ont été convoqués par la Présidente Elisabeth Forgeron par courrier en date du 13 mars 2025, conformément à l'article 18 des statuts.

Il a été dressé une liste d'émargement qui a été signée par tous les membres présents ou représentés à l'assemblée générale lors de leur entrée en séance.

L'assemblée procède ensuite à la composition de son bureau :

Madame Elisabeth Forgeron préside l'assemblée en sa qualité de présidente de l'association ;

Messieurs Jacky Aubry et Giorgio Bessi acceptent d'être nommés scrutateurs ;

Madame Eliane Dormois secrétaire de l'association assure le secrétariat de séance.

Le bureau ainsi constitué, la présidente constate à partir des feuilles d'émargement que sur les 198 adhérents à jour de cotisation, 90 sont présents ou représentés.

La présidente rappelle que l'assemblée générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport moral et d'activité,
- Approbation du rapport du trésorier sur la situation financière de l'association et approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/24,
- Quitus de l'exécution de leur mandat aux membres du conseil,
- Budget prévisionnel 2025,
- Fixation du montant de la cotisation,
- Renouvellement du vérificateur aux comptes,
- Renouvellement de 7 membres du conseil d'administration,
- Nomination de nouveaux membres du conseil,
- Questions diverses.

Après avoir souhaité la bienvenue à tous les présents, après avoir remercié le Professeur DECONNINCK pour son exposé sur l'évolution des traitements thérapeutiques en oncologie, Madame la Présidente donne lecture des personnalités excusées :

Madame la Présidente remercie également Hana SEVCIKOVA pour son appui à la préparation de cette assemblée générale.

Délibérations

Approbation du rapport moral et d'activité présenté par la Présidente, rapport du trésorier et approbation des comptes de l'exercice 2024.

L'assemblée générale après avoir entendu le rapport moral et d'activités présenté par la Présidente, le rapport financier, le rapport du vérificateur aux comptes, approuve les actions et activités réalisées par l'association, approuve les comptes de l'exercice clos au 31/12/24 et donne quitus aux membres du conseil et aux trésoriers de l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice écoulé.

Une copie du compte de résultat 2024 et du rapport du vérificateur aux comptes sont annexés au présent procès-verbal.

Délibérations prises à **l'unanimité des présents.**

– Budget prévisionnel 2025

L'assemblée générale adopte la proposition de budget pour l'exercice 2025

Délibération adoptée à **l'unanimité des présents**

– Fixation de la nouvelle cotisation

L'assemblée décide de fixer le montant de cotisation à 15 € pour les adhérents.

Délibération adoptée à **l'unanimité des présents**

– Renouvellement du vérificateur aux comptes.

L'assemblée générale renouvelle la mission de vérificateur des comptes à Monsieur Lucien COURTOT

Délibération adoptée à **l'unanimité des présents**

– Renouvellement des membres du conseil d'administration.

L'assemblée générale décide de renouveler en qualité de membre du conseil d'administration :

- Jacky Aubry
- Eliane Dormois
- Elisabeth Forgeron
- Simone Girard
- Andrée Meyer
- Bernard Porteret
- Jean Paul Vergon

Délibération adoptée à **l'unanimité des présents**

- Nomination de nouveaux membres

L'assemblée générale après avoir pris connaissance de la candidature présentée décide de nommer en qualité de membre du conseil d'administration Anita Griffon

Délibération adoptée à **l'unanimité des présents**

- Questions diverses

Sans

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à

16 h 20.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidente, la secrétaire de séance et les scrutateurs.

La Présidente,

les scrutateurs,

la secrétaire,

Elisabeth Forgeron

Jacky Aubry

Giorgio Bessi

Eliane Dormois

